

région, ne souffle mot des initiatives qu'on prend ou non. Depuis dix ou douze ans que nous en parlons à la Chambre des communes, certaines choses auraient peut-être été accomplies si le Solliciteur général avait pu poursuivre ses efforts vers un objectif valable: constituer la région en une capitale nationale ou autre entité, non pas simplement une autre municipalité de la province d'Ontario, de la province de Québec, ou des deux.

Nous éprouvons tous un sentiment d'orgueil envers notre capitale nationale. Les habitants de la Colombie-Britannique et d'autres régions du Canada, seraient ravis, j'en suis sûr, qu'une tranche de leurs impôts au gouvernement fédéral serve à embellir la région pour en faire une capitale nationale esthétique. Les habitants des autres provinces seraient ravis que la région soit réellement embellie.

Les Canadiens des autres régions du pays devraient pouvoir considérer Ottawa comme la capitale nationale et non pas simplement comme une ville de l'Ontario semblable à toutes les autres villes. A leurs yeux, la capitale nationale revêt un autre cachet et ils pourraient peut-être ressentir pour elle un véritable attachement.

Nous étions presque à la veille de démarrer pour créer une pareille région et nous aurions peut-être franchi des étapes si le solliciteur général (M. McIlraith) avait été maintenu dans son poste de ministre des Travaux publics. Le premier ministre ne savait peut-être pas ce qui se passait ou peut-être a-t-il jugé bon de lui retirer le portefeuille des Travaux publics afin de le confier à un nouveau titulaire qui devrait repartir à zéro. Quelle que soit la raison, c'est regrettable.

Il y a de vilains nids de poule dans les rues d'Ottawa. Et on tolère cet état de choses sans tenir compte de quoi que ce soit, tandis que que nous en discutons. Le parrain du bill devra écouter nos délibérations là-dessus. Il sait que les nids de poule sont affreux. Il le sait peut-être mieux que moi, puisqu'il demeure dans la région et doit circuler plus souvent que moi par les rues de la ville.

M. Peters: Peut-être les trouve-t-il agréables.

M. Howard (Skeena): Peut-être, mais je pense, à vrai dire, qu'il payait d'audace dans l'espoir de faire approuver son projet de loi. Si son bill avait vraiment un sens ou visait à quelque chose de concret, au lieu de servir simplement de prétexte à un discours, comme

[M. Howard (Skeena).]

celui qu'il a fait, il bénéficierait peut-être d'un certain appui. Je ne vois pas beaucoup l'utilité de sanctionner un bill qui ne semble avoir d'autre but que de permettre à des gens de prononcer des discours.

Nous ne nous opposons pas au projet de loi, et si l'on nous demande de nous prononcer là-dessus, je ne voterai pas contre. Je ne voterai pas pour, mais je ne m'opposerai pas à son adoption. Il n'a à vrai dire aucune signification, à mes yeux, et n'aboutira à rien. Si l'expérience du député au conseil municipal valait quelque chose et si le gouvernement en avait été persuadé, le député aurait peut-être pu nous rallier à son point de vue. Le gouvernement aurait pu alors présenter un bill muni de toute l'autorisation et l'autorité nécessaires à son succès. Mais dénué de cet appui, le projet de loi est tout simplement un bill d'un simple député, qui aura sans doute le même sort que les autres.

C'est bien beau de parler d'une situation idéale qui nous intéresse tous, mais dans l'intervalle, nous ne faisons rien et les nids de poule dans les rues d'Ottawa sont tout aussi affreux, sinon pires que l'an dernier. La raison en est surtout que les conseillers de la région sont incapables, aux séances du conseil municipal, de voir au-delà des limites de leur municipalité et de se rendre compte qu'il s'agit de la capitale nationale du Canada.

La plupart des gens considèrent cette région comme une simple municipalité de la province d'Ontario. C'est déplorable. C'est dommage que le député ne fasse plus partie du conseil municipal, où il exercerait peut-être quelque influence, car il ne semble pas en avoir beaucoup auprès du gouvernement.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, il semblerait que théoriquement, au moins, le bill présentement à l'étude soit, à l'instar de tous les autres bills publics d'ailleurs, une mesure raisonnable.

Mais si nous analysons la situation actuelle, nous nous rendons compte que le bill actuellement à l'étude ne peut tout simplement pas être étudié dans cette enceinte pour la simple raison qu'une telle étude me semble anticonstitutionnelle, étant donné que le district dont il est question fait partie du territoire québécois. Or, nous savons tous combien le Québec, maintenant plus que jamais, est jaloux de ses droits, de ses privilèges et de ses prérogatives et, à plus forte raison, de son territoire.

Ceci est particulièrement vrai à la suite d'expériences aussi désastreuses pour le Québec que celle du Labrador, où l'on a vu, par